

Al-Adab Al-Moufrad – Cours n°4

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge auprès de Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) est Son serviteur et Son Messager.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission ».

[Âli 'Imrân, 102]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».

[An-Nisâ, 1]

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite ».

[Al-Aḥzâb, 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Moḥammad (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

L'imâm Al-Boukhârî –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

8) Abou Nou'aym nous a rapporté d'après Soufyân d'après 'Atâ bnou As-Sâib d'après son père que 'Abdoullâh bin 'Amr a dit : Un homme vint chez le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) lui prêter allégeance sur la hijrah et il a laissé ses deux parents qui pleuraient. Le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) lui dit alors : « **Retourne chez eux et fais les tous deux rire comme tu les a fait pleurer** » ^[1].

L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Il y a dans ce hadîth l'étendue de la compassion du père envers son enfant qu'il soit un garçon ou une fille et que les parents ont continuellement peur pour leur enfant qu'il soit touché par un mal et lorsque quelque chose lui arrive, ils se retrouvent affligés dans leur vie et ceci est la nature humaine mais de plus cette compassion et cette miséricorde se retrouvent chez presque toutes les créatures qui ont une progéniture même les bêtes. Nous avons vu d'ailleurs précédemment qu'Allah Le Très-Haut a 100 miséricordes dont Il en a fait descendre une parmi les créatures qui sont donc miséricordieuses les unes envers les autres par cette miséricorde descendue à tel point que la bête lève son sabot de peur de piétiner son petit. Qu'en est-il alors de l'être humain qu'Allah Le Très-Haut a honoré par la raison et a créé dans la forme la plus parfaite et lui a donné un cœur par lequel il comprend les choses et il est donc au statut le plus élevé. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam** » {Al-Isrâ, 70} et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Nous avons certes créé l'Homme dans la forme la plus parfaite** » {At-Tîn, 4} puis l'individu est soit reconnaissant soit ingrat. Toubâ ^[2] aux reconnaissants et malheur aux ingrats.

Il y a également dans le hadîth l'insistance sur la bonté envers les parents sans report ni tergiversation quant à s'acquitter de leurs droits.

Il y a aussi dans le hadîth qu'Allah Le Très-Haut expie le péché par la bonne action comme Allah a dit (et dont la traduction du sens est) : « Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises » {Houd, 114}. Le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « **Fais suivre le péché par la bonne action qui l'effacera** » jusqu'à la fin du hadîth et c'est ce qui est apparent dans la parole du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) à l'homme : « **Retourne chez eux et fais les tous deux rire comme tu les as fait pleurer** ».

¹ Authentique.

² N.d.t : Le Paradis et le bonheur (Cheikh Ibn Bâz).

Il y a également dans le ḥadīth la mise en évidence du fait que la bonté envers les parents est meilleure que le jihād (le combat sur le Sentier d'Allah) et qu'elle a préséance dans la balance de la législation islamique sur le combat dans le sentier d'Allah et sur la hijrah.

Le sens de la hijrah est : Emigrer d'un pays vers un autre pays. La première hijrah fut d'un pays de mécréance vers un autre pays de mécréance mais la hijrah fut vers l'Abyssinie -alors qu'ils étaient chrétiens- car s'y trouvait un roi qui n'était pas injuste envers les gens qui se trouvaient dans son royaume et donc certains Compagnons du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) qui faisaient face aux torts causés par les mécréants de Qoraïch et des coalisés avec eux y ont donc émigré et ce fut appelé une hijrah.

Aussi, le sens religieux de hijrah qui vient directement à l'esprit lorsqu'elle est citée c'est d'émigrer d'un pays de mécréance vers un pays d'Islam. Comme à l'époque la Mecque était une terre de mécréance, le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a ordonné à ses Compagnons d'émigrer vers Médine. Donc, ceux qui voulaient émigrer de la Mecque ou d'ailleurs, émigraient vers Médine afin de rejoindre le Messager de l'Islam (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et d'apprendre les règles de l'Islam et de les mettre en pratique et de combattre sur le Sentier d'Allah avec le Messager d'Allah (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ). Ce jugement de la hijrah est resté et ne s'est jamais interrompu et c'est d'émigrer d'un pays de mécréance vers un pays d'Islam et ce jugement existe toujours et n'a pas été abrogé mais au contraire il est obligatoire de le mettre en pratique. Allah Le Très-Haut a blâmé le musulman qui reste dans le pays de mécréance et n'émigre pas alors qu'il en est capable. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : « Où en étiez-vous ? » (à propos de votre religion) - « Nous étions impuissants sur terre», dirent-ils. Alors les Anges diront : « La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! A l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur** » {An-Nisâ, 97-99}.

Le Noble Coran ne fait donc l'exception de personne quant au péché si ce n'est les impuissants parmi les hommes, les femmes et les enfants sinon le jugement reste et ce même si le pays est son pays de naissance et le pays de résidence de ses parents et de ses aïeux et de ses origines.

Allah Le Très-Haut l'a honoré par l'Islam et lui a rendu obligatoire de quitter les mécréants et d'aller en terres d'Islam et ce afin qu'il adore Allah Le Très-Haut

en toute sécurité et en tout apaisement et qu'il soit sous le jugement par la Législation de l'islam contrairement aux pays mécréants car celui qui fait juger son affaire dans les tribunaux de ces pays, il les fait juger par le Tāghout. Voilà donc ce qui concerne la hijrah.

Quant au hadīth, son sujet c'est l'obligation de la bonté envers les parents et que fait partie de cette bonté de faire passer l'obéissance aux parents et la bonté envers eux avant la hijrah et le jihād car le jihād il se peut qu'il soit une obligation communautaire et il se peut qu'il soit recommandé tandis que la bonté envers les parents fait partie des obligations individuelles qui sont pour chaque fils et chaque fille.

Et le summum de cela est le récit de cet homme dans le hadīth qui est venu chez le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et qui a été cité dans ce hadīth qui est venu prêter allégeance au Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) pour la hijrah mais a laissé ses parents en pleurs alors qu'ils avaient besoin de lui et le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) n'a pas accepté cela de lui mais de plus il lui a ordonné de retourner chez ses parents afin d'être bon envers eux et de les rendre heureux au point de les faire rire comme il les a fait pleurer comme l'a dit le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ).

Ceci est une preuve de la grande importance du droit des parents car la bonté envers eux fait partie des actes d'adoration par lesquels on se rapproche d'Allah les plus importants et elle a même préséance sur le jihād et la hijrah mais l'enfant n'obéit pas à son père ni à sa mère dans la désobéissance à Allah Le Très-Haut. Il n'est donc permis à personne de faire une désobéissance (un péché) afin de satisfaire une personne que cela soit les parents ou autre comme l'a dit le Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) : « **L'obéissance n'est que dans ce qui est convenable** » et il (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit : « **Il n'y a pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur** » et ce quelle que soit cette créature ; Allah est plus en droit d'être obéi.

9) 'Abder-Rahmân bnou Chaybah dit : Ibn Abî Al-Foudayk m'a informé d'après Mousâ d'après Abou Hâzim qu'Abou Mourrah le servant d'Oum Hânî la fille d'Abou Tâlib l'a informé qu'il alla avec Abou Hourayrah -qu'Allah l'agrée- vers sa terre et lorsqu'il entra sur sa terre, il cria de toute sa voix : "Alayki as-salâmou wa rahmatoullâhi wa barakâtouh Ô maman !" et elle répondit : "Wa 'alayka as-salâmou wa rahmatoullâhi wa barakâtouh". Il dit ensuite : "Qu'Allah te fasse miséricorde comme tu m'as élevé tout petit !".

Et elle répondit : “Ô mon filson ! Et toi qu'Allah te récompense en bien et sois satisfait de toi comme tu es bon envers moi dans ma vieillesse” ^[3].

L'explication de Cheikh Zayd bin Hâdî Al-Madkhalî qu'Allah lui fasse miséricorde :

Nul n'est en droit d'être adoré à part Allah ! Voilà la compréhension de la religion de l'Islam qui mène celui qui a cette compréhension à tout bien et à toute bonté et à toute vertu. Abou Hourayrah passe le salâm (salue) sa mère de toute sa voix afin qu'elle l'entende et lui rende une salutation pareille car le salâm est une invocation et répondre à ce salâm (salutation) est aussi une invocation. Il lui fait sentir qu'elle a un mérite dans son éducation alors qu'il était petit et qu'il n'était pas capable de se faire quelque chose de bien ou de repousser un mal et ne pouvait pas se nettoyer seul mais elle s'est occupée de tout cela pour lui. De même tout au long de sa vie à lui et de sa vie à elle, sa bienfaisance continue envers son enfant et ne s'arrête pas et comme c'est une femme croyante et reconnaissante qui considère le bien de son fils envers elle, elle lui a montré sa bienfaisance envers elle. Voilà ce que fait le bon comportement à la personne qui s'en est paré ; comme il est bon envers elle, elle l'accueille avec l'invocation et en lui faisant ses éloges quant à sa bonté envers elle dans son âge adulte à lui et aussi pendant sa vieillesse à elle.

Ce qui est entendu c'est que la présence des parents en vie et de leur enfant en vie alors que l'enfant est bienfaisant envers eux en cherchant par cela sincèrement la récompense auprès d'Allah Le Très-Haut, c'est un bien amené par Allah Le Très-Haut à cet enfant qui ne doit donc ni avoir de manquement ni être négligent car l'affaire est d'une très grande importance.

Il suffit qu'Allah Le Très-Haut ait joint l'obligation de l'obéissance aux parents et de la bienfaisance envers eux à l'obéissance à Lui dans la plus importante des adorations qu'Allah ait rendues obligatoires aux mondes des êtres humains et des djinns et c'est Son Unicité Exalté soit-Il car Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : « **Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère** » {An-Nisâ, 36} à plus d'un endroit du Noble Coran.

³ Sa chaîne de transmission est hasan.